



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-21521>

Département(s) de publication : **974**

Annonce n° **25-21521**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville de Saint-Pierre

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une école provisoire sur le complexe sportif de Terre-Sainte

Description : La consultation porte sur un concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur ESQUISSE +, organisé selon les dispositions des articles L.2172-1, R.2172-1 à R.2172-6, R.2162-15 à R.2162-26 du code de la commande publique. À l'issue du concours restreint sur esquisse +, une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables sera mise en oeuvre (article R.2122-6 du code de la commande publique) avec le ou les lauréats. Le marché de maîtrise d'oeuvre y résultant portera sur la réalisation d'une mission de base et de missions complémentaires (dont mission OPC) dont le détail figure dans le règlement de concours - Phase candidature.

Identifiant de la procédure : f52a3f44-a241-4568-ae89-b51f94f22f72

Identifiant interne : C25STEPTS1

Type de procédure : Restreinte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le nombre de candidats admis à concourir est limité à 3. Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au nombre indiqué, l'Acheteur peut poursuivre la procédure avec ces candidats. Les modalités de fonctionnement du concours sont portées au Règlement du Concours - Phase Candidature. Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite au présent concours. L'heure limite de réception des participations indiqué dans le présent avis s'entend en heure locale (heure de l'île de la Réunion - GMT+4).

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Les opérateurs économiques ne doivent pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique.

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une école provisoire sur le complexe sportif de Terre-Sainte

Description : Dans le cadre de la rénovation de son patrimoine scolaire, la Ville de Saint-Pierre souhaite reconstruire le groupe scolaire Edith Piaf et Jean Albany, situé dans le quartier de Terre-Sainte. Pour permettre une reconstruction en site occupé de ces établissements scolaires, il est prévu la construction d'une école provisoire et de sa restauration au sein du complexe sportif Nelson Mandela de Terre-Sainte. L'école provisoire sera dimensionnée pour accueillir les effectifs les plus importants, à savoir ceux de l'école élémentaire Jean Albany. Toutefois, la conception de l'école provisoire devra intégrer les adaptations nécessaires pour garantir un fonctionnement adapté aux besoins de l'école maternelle Edith Piaf. L'opération prévoit la construction d'une école provisoire et d'une cuisine satellite avec réfectoire sur un terrain d'assiette d'une superficie d'environ 3 700 m² répartie sur 2 sites au sein du complexe sportif : l'école sur le site 1, la restauration sur le site 2. L'opération prévoit également l'aménagement des espaces extérieurs nécessaires au fonctionnement de l'école et de sa restauration, l'aménagement des espaces paysagers et potagers ainsi qu'une liaison piétonne couverte entre le site 1 et le site 2. Cette emprise est complétée par une emprise maximale de 1 100 m² sur le parking du complexe sportif afin d'y réserver des places de stationnement spécifique à l'école provisoire. Une fois le groupe scolaire Edith Piaf et Jean Albany reconstruits, tout ou partie des modulaires pourront être conservés sur les 2 sites pour un autre usage, ou démontés et / ou transposables sur un autre site. Le programme prévoit la construction des surfaces suivantes : Surfaces utiles bâtiment : 1 260 m² / Surface des espaces extérieurs aménagés : 3 000 m². L'enveloppe financière prévisionnelle allouée aux travaux est estimé à 3 400 000 Euros HT.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : La présente consultation est ouverte aux candidats ou aux équipes candidates ayant obligatoirement et au minimum l'ensemble des compétences de maîtrise d'oeuvre suivantes : Architecture; Ingénierie Qualité Environnementale du Bâti (QEB) avec une compétence en conception bioclimatique tropicale ; Ingénierie structure ; Ingénierie VRD ;Ingénierie fluides et Coordination SSI ; Ordonnancement, pilotage et coordination des travaux ; Économie de la construction. Le mandataire du groupement est obligatoirement l'architecte. Les candidats sont informés qu'ils peuvent présenter pour le ou les projets de marchés plusieurs offres en agissant à la fois : En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; En qualité de membres de plusieurs groupements. Néanmoins, conformément à l'article R.2142-23 du Code de la Commande Publique, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public. L'Acheteur se réserve la possibilité de recourir à des prestations similaires susceptibles d'être passées en application de l'article R2122-7 du CCP dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre établi suite au présent concours. Clauses d'insertion : Le marché de maîtrise d'oeuvre comporte une clause d'insertion par l'activité économique, laquelle clause est obligatoire.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Qualité technique et professionnelle du candidat

Description : Les documents exigés sont listés dans le règlement de concours.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité financière du candidat

Description : Les documents exigés sont listés dans le règlement de concours.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Qualité des références du candidat

Description : Les documents exigés sont listés dans le règlement de concours.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : Renseignement d'ordre juridique et administratif

Description : Les documents exigés sont listés dans le règlement de concours.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 1

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères d'évaluation ni pondérés, ni hiérarchisés, des projets sont les suivants : Critère 1 : La qualité de la réponse architecturale, urbaine et paysagère ; Critère 2 : La qualité de la réponse fonctionnelle du projet ; Critère 3 : La qualité de la réponse technique et environnementale ; Critère 4 : La compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://marches-publics.info>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Prix

Valeur de la prime : 12,000 Euro

Lieu de réception de la prime : 3

Informations complémentaires : Les candidats non sélectionnés à l'issue de la « phase candidature » ne bénéficieront d'aucune prime. Chacun des candidats admis à présenter une offre et ayant remis des prestations de niveau ESQUISSE + conformes recevra une prime. Cependant, une réfaction totale ou partielle pouvant être opérée sur proposition motivée du jury de concours. Conformément à l'article R.2162-21 du Code de la commande publique, la rémunération du lauréat tiendra compte de la prime qui lui sera versée pour sa participation au concours.

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches-publics.info>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 09/04/2025 à 15:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Saint-Pierre

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Ville de Saint-Pierre

Organisation qui traite les offres : Ville de Saint-Pierre

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville de Saint-Pierre

Numéro d'enregistrement : 21974016400013

Adresse postale : 28 et 30 rue Auguste Babet BP 342

Ville : Saint-pierre cedex

Code postal : 97448

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Point de contact : Direction de la Commande Publique

Adresse électronique : dcp@saintpierre.re

Téléphone : 0262357900

Adresse internet : <https://www.saintpierre.re>

Profil de l'acheteur : <https://marches-publics.info>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion

Numéro d'enregistrement : 17974005500019

Adresse postale : 27 rue Félix Guyon CS 61107

Ville : Saint-Denis Cedex

Code postal : 97404

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.tareunion@juradm.fr

Téléphone : 0262924360

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : a86cf553-972b-40a8-a727-734860ab5c44 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 25/02/2025 à 08:59

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/02/2025